**ASSOCIATION PEGASE**

**REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2024-2025**

**INTRODUCTION**

L’association PEGASE (Petits et Grands Animation Sainte Euphémie) gère un Accueil de Loisirs - structure d’accueil de mineurs - installée dans les locaux de l’école primaire de Sainte Euphémie. Elle fonctionne sous le régime d’une Association loi 1901 et est soumise aux directives du Ministère de l’Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

L’ouverture des différents services de PEGASE est conditionnée à l’autorisation des autorités compétentes.

L’association PEGASE propose :

* Un accueil périscolaire le matin et le soir pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire
* Un accueil périscolaire les mercredis pour les enfants de maternelle et primaire
* Un accueil de loisirs pour les vacances scolaires pour les enfants de maternelle et primaire (1 semaine ou 2 semaines par petites vacances, et 4-5 semaines pendant les vacances d’été)
* Un accueil “Ado” ( de 10 à 17 ans ) en périscolaire ou en centre de Loisirs

Les enfants de CM2 ont la possibilité de participer pendant les vacances, soit aux activités du centre de loisirs soit aux activités “Ado”. Ils devront faire leur choix lors de l’inscription.

Ce règlement s’applique pour tous les accueils du Centre de Loisirs de PEGASE.

Pendant toutes les activités de l’Accueil de Loisirs, les enfants sont sous la responsabilité des animateurs de l’association qui assurent la protection affective, morale et physique des enfants dans le respect de la convention des droits de l’enfant. Les parents sont autant que possible associés à la vie de la structure.

Les enfants ont des droits mais aussi des devoirs : respect des lieux, des biens matériels et des personnes. Dans le cas contraire, la famille sera rencontrée et des mesures pourront être prises (exclusion temporaire, définitive, dédommagements…).

L’association PEGASE accueille dans la limite des places disponibles les enfants ou les jeunes résidant sur la commune et/ou scolarisés à l’école maternelle et élémentaire de la commune. Une ouverture pour les personnes extérieures à la commune est également possible.

**SOMMAIRE**

[I.](#_heading=h.23ckvvd) ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DES MERCREDIS 3

[A.](#_heading=h.ihv636) ACCUEIL PERISCOLAIRE 3

[1.](#_heading=h.32hioqz) FONCTIONNEMENT 3

[2.](#_heading=h.1hmsyys) INSCRIPTION 4

[3.](#_heading=h.41mghml) TARIFICATION : 5

[B.](#_heading=h.2grqrue) ACCUEIL PERISCOLAIRE DES MERCREDIS 6

[1.](#_heading=h.vx1227) FONCTIONNEMENT 6

[2.](#_heading=h.1v1yuxt) INSCRIPTION 7

[3.](#_heading=h.4f1mdlm) TARIFICATION 8

[4.](#_heading=h.2u6wntf) PLAN MERCREDI / PEDT 9

[II.](#_heading=h.37m2jsg) VACANCES SCOLAIRES 10

[A.](#_heading=h.1mrcu09) ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES ENFANTS 2 ANS ET DEMI - 11 ANS 10

[1.](#_heading=h.46r0co2) FONCTIONNEMENT : 10

[2.](#_heading=h.2lwamvv) INSCRIPTION 11

[3.](#_heading=h.111kx3o) TARIFICATION 12

[B.](#_heading=h.3l18frh) ACCUEIL DE LOISIRS DES JEUNES 10 - 17 ANS 13

[1.](#_heading=h.206ipza) FONCTIONNEMENT 13

[2.](#_heading=h.4k668n3) INSCRIPTION 14

[3.](#_heading=h.2zbgiuw) TARIFICATION 15

[III.](#_heading=h.1egqt2p) DISPOSITIONS PARTICULIERES 16

1. **ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DES MERCREDIS**
	1. **ACCUEIL PERISCOLAIRE**
		1. FONCTIONNEMENT

L’accueil périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés à Sainte Euphémie, de la petite section de maternelle jusqu’au CM2 dont les parents adhèrent à l’association. Il est également ouvert en soirée pour les collégiens dits “Ados” de 17h00 à 18H30.

La structure fonctionne tous les jours d’école de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

Les enfants peuvent arriver les matins jusqu’à 8h et peuvent partir le soir à partir de 17h.

**Matin et soir, les enfants de maternelle et de primaire doivent être accompagnés et repris dans la salle d’animation PEGASE à l’Ecole de Sainte Euphémie auprès de l’animateur présent.**

Seuls les parents ou les personnes nommément désignées par eux sur la fiche d’inscription pourront venir chercher les enfants (une pièce d’identité pourra leur être demandée).

Les collégiens sont autorisés à arriver et à repartir seuls après que les parents aient donné leur autorisation via la fiche d’inscription.

En cas de retard des parents après 18H30, il sera mis en place une surfacturation d’un montant de 4.5€.

En cas de retard après la fermeture de la garderie et si aucune nouvelle n’a été donnée, l’enfant pourra être remis à la gendarmerie la plus proche.

En cas d’urgence, si les parents ou les personnes indiquées sur la fiche d’inscription ne sont pas joignables, les animateurs feront appel aux pompiers.

**Pour prévenir en cas de retard ou d’absence, vous pouvez joindre un animateur aux heures d’accueil au 06.28.33.44.06 (Téléphone de Permanence).**

**Les parents doivent refermer le portail d’entrée de l’école après chaque passage sur l’accueil de loisirs.**

* + 1. INSCRIPTION

Pour inscrire un enfant, les parents doivent :

* Remplir une fiche d’inscription comprenant les renseignements suivants :
	+ Numéro CAF avec le Quotient Familial,
	+ Autorisation d’accès au site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) de la CAF,
	+ Vaccination à jour, spécificités médicales
	+ Coordonnées du médecin traitant,
	+ Photocopie de l’assurance scolaire et périscolaire,
	+ Coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l’enfant,
	+ Autorisation de prélèvement
	+ Autorisation de photographier dans le cadre des activités.
* Adhérer à l’association PEGASE : 17 euros pour un enfant ou 23 euros par famille pour les résidents de Sainte Euphémie par année scolaire, 21 euros pour un enfant et 27 euros par famille hors commune de Sainte Euphémie par année scolaire. Cette adhésion donne accès à l’ensemble des services proposés par l’association : accueil périscolaire, accueil de loisirs du mercredi et vacances scolaires et accueil de loisirs pour les jeunes de 10 à 17 ans.

Les parents doivent inscrire leurs enfants via le site de réservation en ligne https://associationpegase.portail-defi.net afin de réserver les places, mensuellement, hebdomadairement ou au plus tard **un jour ouvré avant 16h (pour le lundi, il faut inscrire le vendredi au plus tard)**

Les annulations doivent se faire **un jour ouvré avant 16h.** Une réservation non annulée ainsi qu’une demi-heure entamée seront considérées comme dues.

**Aucune inscription ou annulation ne pourra être faite auprès des enseignants.**

* + 1. TARIFICATION :

Le tarif est fixé par le Conseil d’Administration. Il peut être modifié en cours d'année si les circonstances l'exigent. La modification du nouveau prix sera adressée aux familles en temps voulu avant son application. Des factures, servant de justificatif fiscal ou pour les aides de comités d’entreprise ou autres, seront disponibles sur le site internet PEGASE. **Le paiement par prélèvement est obligatoire.**

Les tarifs actuels sont :

- Tarif 1 : 1 h = 1.90 € (QF < 720)

- Tarif 2 : 1 h = 2.30 € (QF entre 720 et 920)

- Tarif 3 : 1 h = 2.50 € (QF > 920)

Toute demi-heure entamée sera due.

Le tarif proposé permet une accessibilité à toutes les familles au moyen de tarification modulée selon les ressources de la famille. La participation financière demandée aux familles est fixée par l’association en fonction du Quotient Familial. Si la famille ne nous transmet pas le justificatif de Quotient Familial ou l’avis d’imposition N-2, il leur sera attribué la tranche de tarification la plus élevée. L’association PEGASE est conventionnée avec la CAF pour consulter sur le site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) afin de vérifier le Quotient Familial des familles. Ces données collectées seront archivées dans le dossier administratif de l’enfant.

Tout rejet de prélèvement pourra entraîner le blocage des inscriptions. En cas de retard de paiement de plus de 2 mois, toutes les inscriptions via le portail famille seront bloquées jusqu’à régularisation.

Afin d’adapter le nombre d’encadrants, il est impératif de connaître par anticipation le nombre d’enfants accueillis.

Pour que les parents soient respectueux de cette contrainte, l’accueil périscolaire met en place un système de facturation, intégrant une notion de « majoration » de manière à sanctionner les abus. Cette majoration sera de 2 euros par enfant.

|  | **Horaires non respectés** | **Quelle facturation va être appliquée ?** |
| --- | --- | --- |
| **Réservation faite sur le site de PEGASE** | 1. L’enfant part avant l’heure prévue
 | Temps de présence réservé sur le logiciel |
| 1. L’enfant part après l’heure prévue :
* Dépassement jusqu’à 30 min
* Dépassement de + de 30 min
 | * Temps de présence réel par tranche de 30 minutes
* Temps de présence réel par tranche de 30 minutes + majoration de 2 €
 |
| 1. L’enfant ne vient pas :
* Périscolaire prévenu avant 7h30 le matin et/ou avant 15h le soir
* Périscolaire non prévenu
 | * Temps de présence réservé sur le logiciel
* Temps de présence réel par tranche de 30 minutes + majoration de 2 €
 |
| **Pas de réservation faite : l’enfant est accueilli en périscolaire** |  | Temps de présence réel par tranche de 30 minutes + majoration de 2 € |

* 1. **ACCUEIL PERISCOLAIRE DES MERCREDIS**
		1. FONCTIONNEMENT

L’accueil périscolaire des mercredis est ouvert aux enfants de 2 ans et demi à 11 ans, dont les parents adhèrent à l’association. Il peut également être proposé des activités à destination des “Ados”.

***Horaires d’ouverture durant les mercredis :***

● Matin sans repas de 7h30 à 12h - ouverture des portes de 7h30 à 9h00

● Matin avec repas de 7h30 à 13h30 - ouverture des portes de 13h00 à 13h30

● Après-midi avec repas de 11h30 à 18h30 - ouverture des portes de 11h00 à 11h30

● Après-Midi sans repas de 13h à 18h30 - ouverture des portes de 13h00 à 13h30

● A la journée de 7h30 à 18h30 - ouverture des portes de 17h00 à 18h30

En cas de présence matin et après-midi, le repas est obligatoire. Un repas seul n’est pas accepté. Le goûter sera fourni par le Centre de Loisirs.

En cas de sortie sur la journée complète, il n’y a pas d’inscription possible en demi-journée et le repas devra être fourni par les familles. Le prix du repas sera alors déduit du tarif journée.

A noter : ces horaires et le lieu d’accueil sont susceptibles d’être modifiés, en cas de sortie par exemple. Les parents seront alors avertis suffisamment à l’avance.

En fonction des sorties proposées, du matériel pourra être demandé aux parents (bottes de pluie, tenue adaptée, k-way…).

**Matin et soir, les enfants doivent être accompagnés et repris dans la salle d’animation PEGASE à l’école de Sainte Euphémie auprès de l’animateur présent. Les “Ados” sont autorisés à arriver et à quitter seul le Centre.**

Seuls les parents ou les personnes nommément désignées par eux sur la fiche d’inscription pourront venir chercher les enfants (une pièce d’identité pourra leur être demandée).

En cas de retard des parents après 18H30, il sera mis en place une surfacturation d’un montant de 4.5€.

En cas de retard après la fermeture du centre d'accueil des Mercredis et si aucune nouvelle n’a été donnée, l’enfant pourra être remis à la gendarmerie la plus proche.

En cas d’urgence, si les parents et les personnes indiquées sur la fiche d’inscription ne sont pas joignables, les animateurs feront appel aux pompiers.

**Pour prévenir en cas de retard ou d’absence, vous pouvez joindre un animateur aux heures d’accueil au 06.28.33.44.06 (Téléphone de Permanence).**

**Les parents doivent refermer le portail d’entrée de l’école après chaque passage à l’accueil de loisirs.**

INSCRIPTION

Pour inscrire un enfant, les parents doivent :

* Remplir une fiche d’inscription comprenant les renseignements suivants :
	+ Numéro CAF avec le Quotient Familial,
	+ Autorisation d’accès au site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) de la CAF,
	+ Vaccination à jour, spécificités médicales,
	+ Coordonnées du médecin traitant,
	+ Photocopie de l’assurance scolaire et périscolaire,
	+ Coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l’enfant,
	+ Autorisation de photographier dans le cadre des activités.
* Adhérer à l’association PEGASE : 17 euros pour un enfant ou 23 euros par famille pour les résidents de Sainte Euphémie par année scolaire, 21 euros pour un enfant et 27 euros par famille hors commune de Sainte Euphémie par année scolaire. Cette adhésion donne accès à l’ensemble des services proposés par l’association : accueil périscolaire, accueil de loisirs du mercredi, centre de loisirs pendant les vacances scolaires et accueil de loisirs pour les jeunes de 10 à 17 ans.

**Aucune inscription ou annulation ne pourra être faite auprès des enseignants.**

Toutes modifications ou annulations des jours de présence, devront être effectuées par téléphone ou par mail minimum deux jours ouvrés avant (soit lundi 12h au plus tard) sauf sur présentation d’un certificat médical, à défaut l’inscription sera facturée.

Les inscriptions sont possibles sur : Journée ou demi-journée avec repas, ½ Journée sans repas.

* + 1. TARIFICATION

Le tarif est fixé par le Conseil d’Administration. Il peut être modifié en cours d'année si les circonstances l'exigent. La modification du nouveau prix sera adressée aux familles en temps voulu avant son application.

Des factures, servant de justificatif fiscal ou pour les aides de comités d’entreprise ou autres, seront disponibles sur demande. Pensez à bien les conserver**.**

**Tarifs habitants de Sainte-Euphémie**

| Selon QF | < 720 | 720 à 920 | > 920 |
| --- | --- | --- | --- |
| ½ journée sans repas | **8.00 €** | **9.60 €** | **10.30 €** |
| ½ journée avec repas | **12.50 €** | **15.00 €** | **15.30 €** |
| Journée complète avec repas | **18.00 €** | **21.50 €** | **23.00 €** |

**Tarifs extérieurs à la commune**

| Selon QF | < 720 | 720 à 920 | > 920 |
| --- | --- | --- | --- |
| ½ journée sans repas | **9.60 €** | **11.60 €** | **12.30 €** |
| ½ journée avec repas | **15.00 €** | **18.00 €** | **18.30 €** |
| Journée complète avec repas | **21.60 €** | **25.80€** | **27.60 €** |

Le tarif proposé permet une accessibilité à toutes les familles au moyen de tarification modulée selon les ressources de la famille. La participation financière demandée aux familles est fixée par l’association en fonction du Quotient Familial. Si la famille ne nous transmet pas le justificatif de Quotient Familial ou l’avis d’imposition N-2, il leur sera attribué la tranche de tarification la plus élevée. L’association PEGASE est conventionnée avec la CAF pour consulter sur le site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) afin de vérifier le Quotient Familial des familles. Ces données collectées seront archivées dans le dossier administratif de l’enfant.

En cas de retard de paiement de plus de 2 mois, toutes les inscriptions via le portail famille seront bloquées jusqu’à régularisation.

En cas d’absence pour maladie, sur présentation d’un certificat médical, les journées d'absence de l’enfant ne seront pas remboursées mais seront reportées sous forme d’avoir pour une autre période (le remboursement sera possible en cas de déménagement, passage en sixième…).

**La facture due par la famille, pour les mercredis, est payable en fin de mois.**

**Le règlement s’effectue par prélèvement**. L’association accepte les règlements effectués par chèque bancaire, espèces et chèques vacances (hors E-ANCV) L’association acceptera les chèques vacances à hauteur de la facture (pas d’avoir possible) et jusqu’au 31 décembre de l’année en cours. Le parent qui souhaite effectuer un paiement différent du prélèvement devra aviser l’association par mail lors de l’inscription selon les modalités transmises aux parents.

* + 1. PLAN MERCREDI / PEDT

Afin de proposer aux familles des activités de qualité, la commune de Sainte-Euphémie et l’association PEGASE s’engagent, dans le dispositif du Plan mercredi, dont l’objectif est de développer sur les accueils du mercredi, un contenu éducatif et pédagogique susceptible d’être décliné sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de l’enfant.

Dans le cadre du plan mercredi, l’accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif de territoire (PEDT) ; il est déclaré comme accueil collectif de mineurs à la direction départementale de l’éducation nationale, de la jeunesse et des sports du département de l’Ain.

Dans les projets mis en œuvre les mercredis, l’équipe d’animation cherche à répondre aux axes de la charte qualité du dispositif ; qui sont :

* Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
* Assurer l’inclusion et l’accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l’accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
* Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
* Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc).
1. **VACANCES SCOLAIRES**
	1. **ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS 2 ANS ET DEMI - 11 ANS**
		1. FONCTIONNEMENT :

L’accueil de loisirs des vacances scolaires est ouvert aux enfants de 2 ans et demi à 11 ans, dont les parents adhèrent à l’association.

***Horaires d’ouverture les vacances scolaires :***

● Matin sans repas de 7h30 à 12h - ouverture des portes de 7h30 à 9h00

● Matin avec repas de 7h30 à 13h30 - ouverture des portes de 13h00 à 13h30

● Après-midi avec repas de 11h30 à 18h30 - ouverture des portes de 11h00 à 11h30

● Après-Midi sans repas de 13h à 18h30 - ouverture des portes de 13h00 à 13h30

● A la journée de 7h30 à 18h30 - ouverture des portes de 17h00 à 18h30

**Sauf pendant la période des vacances Juillet-Août : journée complète obligatoire.**

En cas de présence matin et après-midi, le repas est obligatoire. Un repas seul n’est pas accepté. Le goûter sera fourni par le Centre de Loisirs.

En cas de sortie sur la journée complète, il n’y a pas d’inscription possible en demi-journée et le repas devra être fourni par les familles. Le prix du repas sera alors déduit du tarif journée.

A noter : ces horaires et le lieu d’accueil sont susceptibles d’être modifiés, en cas de sortie par exemple. Les parents seront alors avertis suffisamment à l’avance.

En fonction des sorties proposées, du matériel pourra être demandé aux parents (bottes de pluie, tenue adaptée, k-way…).

**Matin et soir, les enfants doivent être accompagnés et repris dans la salle d’animation PEGASE à l’école de Sainte Euphémie auprès de l’animateur présent.**

Seuls les parents ou les personnes nommément désignées par eux sur la fiche d’inscription pourront venir chercher les enfants (une pièce d’identité pourra leur être demandée).

En cas de retard des parents après 18H30, il sera mis en place une surfacturation d’un montant de 4.5€.

En cas de retard après la fermeture du Centre de Loisirs et si aucune nouvelle n’a été donnée, l’enfant pourra être remis à la gendarmerie la plus proche.

En cas d’urgence, si les parents et les personnes indiquées sur la fiche d’inscription ne sont pas joignables, les animateurs feront appel aux pompiers.

**Pour prévenir en cas de retard ou d’absence, vous pouvez joindre un animateur aux heures d’accueil au 06.28.33.44.06 (Téléphone de Permanence).**

**Les parents doivent refermer le portail d’entrée de l’école après chaque passage à l’accueil de loisirs.**

* + 1. INSCRIPTION

Pour inscrire un enfant, les parents doivent :

* Remplir une fiche d’inscription comprenant les renseignements suivants :
	+ Numéro CAF avec le Quotient Familial,
	+ Autorisation d’accès au site de la CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) de la CAF,
	+ Vaccination à jour, spécificités médicales,
	+ Coordonnées du médecin traitant,
	+ Photocopie de l’assurance scolaire et périscolaire,
	+ Coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l’enfant,
	+ Autorisation de photographier dans le cadre des activités.
* Adhérer à l’association PEGASE : 17 euros pour un enfant ou 23 euros par famille pour les résidents de Sainte Euphémie par année scolaire, 21 euros pour un enfant et 27 euros par famille hors commune de Sainte Euphémie par année scolaire. Cette adhésion donne accès à l’ensemble des services proposés par l’association : accueil périscolaire, accueil de loisirs du mercredi, centre de loisirs pendant les vacances scolaires et accueil de loisirs pour les jeunes de 10 à 17 ans.

**Aucune inscription ou annulation ne pourra être faite auprès des enseignants.**

L’inscription annuelle se fera uniquement aux jours et aux heures de permanences fixés par l’association PEGASE.

Les inscriptions pour chaque période de vacances scolaires se feront uniquement sur le portail famille <https://associationpegase.portail-defi.net/> aux périodes indiquées par l’association

Le recrutement des animateurs étant arrêté en fonction du nombre d’enfants inscrits à la clôture des inscriptions, nous ne serons pas en mesure d'intervenir sur votre facturation en cas d’annulation ; sauf sur présentation d’un certificat médical.

En conséquence, toute journée inscrite est due en totalité, et aucun avoir ne sera généré.

* + 1. TARIFICATION

Le tarif est fixé par le Conseil d’Administration. Il peut être modifié en cours d'année si les circonstances l'exigent. La modification du nouveau prix sera adressée aux familles en temps voulu avant son application.

Les factures, servant de justificatif fiscal ou pour les aides de comités d’entreprise ou autres, seront disponibles sur l’espace. Pensez à bien les conserver.

**Tarifs habitants de Sainte Euphémie**

| Selon QF | < 720 | 720 à 920 | > 920 |
| --- | --- | --- | --- |
| ½ journée sans repas | 8.00 € | 9.60 € | 10.30 € |
| ½ journée avec repas | 12,50 € | 15.00 € | 15.30 € |
| Journée complète avec repas | 18,00 € | 21.50 € | 23.00 € |

**Tarifs extérieurs à la commune**

| Selon QF | < 720 | 720 à 920 | > 920 |
| --- | --- | --- | --- |
| ½ journée sans repas | 9,60 € | 11,60 € | 12,30 € |
| ½ journée avec repas | 15.00 € | 18.00 € | 18.30 € |
| Journée complète avec repas | 21.60 € | 25.80€ | 27,60 € |

Le tarif proposé permet une accessibilité à toutes les familles au moyen de tarification modulée selon les ressources de la famille. La participation financière demandée aux familles est fixée par l’association en fonction du Quotient Familial. Si la famille ne nous transmet pas le justificatif de Quotient Familial ou l’avis d’imposition N-2, il leur sera attribué la tranche de tarification la plus élevée. L’association PEGASE est conventionnée avec la CAF pour consulter sur le site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) afin de vérifier le Quotient Familial des familles. Ces données collectées seront archivées dans le dossier administratif de l’enfant.

En cours d’année, si un changement de QF intervient, il est de la responsabilité des familles de nous le signaler afin qu’une régularisation soit opérée à compter du changement :

-En cas de diminution du QF, il n’y aura pas de remboursement, un avoir pourra être créé.

-En cas d’augmentation du QF, la tarification correspondante sera appliquée

En cas de retard de paiement de plus de 2 mois, toutes les inscriptions via le portail famille seront bloquées jusqu’à régularisation.

En cas d’absence pour maladie, sur présentation d’un certificat médical, les journées d'absence de l’enfant ne seront pas remboursées mais seront reportées sous forme d’avoir pour une autre période (le remboursement sera possible en cas de déménagement, passage en sixième…).

**La facture due par la famille, pour les vacances scolaires, est payable en fin de mois sauf pour les vacances d’été, où le règlement sera demandé à l’inscription.**

**Le règlement s’effectue par prélèvement**. L’association accepte les règlements effectués par chèque bancaire, espèces et chèques vacances (hors E-ANCV) L’association acceptera les chèques vacances à hauteur de la facture (pas d’avoir possible) et jusqu’au 31 décembre de l’année en cours. Le parent qui souhaite effectuer un paiement différent du prélèvement devra aviser l’association par mail lors de l’inscription selon les modalités transmises aux parents.

* 1. **ACCUEIL DE LOISIRS DES ADOS de 10 - 17 ANS**
		1. FONCTIONNEMENT

L’accueil de loisirs est ouvert aux jeunes de 10 à 17 ans. Une priorité est donnée aux habitants de Sainte Euphémie. Cependant l’association ouvre son accueil aux jeunes des autres communes. L’accueil se fait dans la salle en face de la bibliothèque.

L’association propose pour les jeunes de 10 à 17 ans :

* Un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires,
* Un accueil périscolaire de 16h30 à 18h30 pour les collégiens,
* Des séjours de vacances,
* Des stages de découvertes,
* Des animations occasionnelles,
* Des actions en partenariat sur le territoire.

***Horaires d’ouverture sur les vacances scolaires :***

L’accueil de loisirs est ouvert **pendant les vacances scolaires** (petites vacances sauf à Noël et grandes vacances d’été 3 ou 4 semaines à définir). L’accueil des jeunes de 10 à 17 ans se fait de manière régulière ou occasionnelle pendant la journée, demi-journée, soirée, sur des temps de week-ends, ou en séjour court selon les projets et/ou activités réalisées par les jeunes.

L’accueil du matin et du soir se fait en fonction des activités proposées. Le programme d’activités ou de séjours proposés est co-construit avec les jeunes dans la mesure du possible.

Sur une activité complète de journée, le repas sera à la charge de la famille (pique-nique tiré du sac).

En cas d’activité l’après-midi, un goûter sera proposé et offert aux jeunes.

En fonction des sorties proposées, du matériel pourra être demandé aux parents (tenue adaptée, k-way…).

En cas d’urgence, si les personnes indiquées sur la fiche d’inscription ne sont pas joignables, les animateurs feront appel aux pompiers.

**Pour prévenir en cas de retard ou d’absence, vous pouvez joindre l’animateur Ado aux heures d’accueil au 07.69.87.41.11.**

* + 1. INSCRIPTION

Pour inscrire un jeune, les parents doivent :

* Remplir une fiche d’inscription comprenant les renseignements suivants :
	+ Numéro CAF avec le Quotient Familial déterminé par la CAF
	+ Autorisation d’accès à la CAF,
	+ Vaccination à jour, spécificités médicales
	+ Coordonnées du médecin traitant,
	+ Photocopie de l’assurance scolaire et périscolaire,
	+ Autorisation de photographier dans le cadre des activités.
* Adhérer à l’association PEGASE : 17 euros pour un enfant ou 23 euros par famille pour les résidents de Sainte Euphémie par année scolaire, 21 euros pour un enfant et 27 euros par famille hors commune de Sainte Euphémie par année scolaire. Cette adhésion donne accès à l’ensemble des services proposés par l’association : accueil périscolaire, accueil de loisirs du mercredi, centre de loisirs pendant les vacances et accueil de loisirs pour les jeunes.

La capacité d’accueil étant limitée, il appartient aux familles d’anticiper au plus vite pour l’inscription de leur enfant sur le portail DEFI INFORMATIQUE.

* + 1. TARIFICATION

Le tarif est fixé par le Conseil d’Administration et selon les activités proposées.

Une facture sera disponible sur demande**.**

**Pour les activités proposées, nous fixons trois tarifs en fonction de l’activité proposée et selon le quotient familial de la CAF :**

**Périscolaire:**

- Tarif 1 : 1 h = 1.90 € (QF < 720)

- Tarif 2 : 1 h = 2.30 € (QF entre 720 et 920)

- Tarif 3 : 1 h = 2.50 € (QF > 920)

**Centre de Loisirs:**

**Tarifs habitants de Sainte Euphémie**

| Selon QF | < 720 | 720 à 920 | > 920 |
| --- | --- | --- | --- |
| ½ journée sans repas | 8.00 € | 9.60 € | 10.30 € |
| ½ journée avec repas | 12,50 € | 15.00 € | 15.30 € |
| Journée complète avec repas | 18,00 € | 21.50 € | 23.00 € |

**Tarifs extérieurs à la commune**

| Selon QF | < 720 | 720 à 920 | > 920 |
| --- | --- | --- | --- |
| ½ journée sans repas | 9,60 € | 11,60 € | 12,30 € |
| ½ journée avec repas | 15.00 € | 18.00 € | 18.30 € |
| Journée complète avec repas | 21.60 € | 25.80€ | 27,60 € |

Le tarif proposé permet une accessibilité à toutes les familles au moyen de tarification modulée selon les ressources de la famille. La participation financière demandée aux familles est fixée par l’association en fonction du Quotient Familial. Si la famille ne nous transmet pas le justificatif de Quotient Familial ou l’avis d’imposition N-2, il leur sera attribué la tranche de tarification la plus élevée. L’association PEGASE est conventionnée avec la CAF pour consulter sur le site de CDAP (Consultation des Données des Allocataires par les Partenaires) afin de vérifier le Quotient Familial des familles. Ces données collectées seront archivées dans le dossier administratif de l’enfant.

Le paiement se fait à l’inscription et l’encaissement se fera après la réalisation de l’activité. La participation à l’activité ne sera pas possible en l’absence du règlement préalable.

En cas d’absence pour maladie, sur présentation d’un certificat médical, les journées d'absence du jeune ne seront pas remboursées mais pourront être reportées sous forme d’avoir pour une autre période (le remboursement sera possible en cas de déménagement…).

L’association accepte les règlements effectués par chèque bancaire, espèces et chèques vacances (hors E-ANCV). L’association accepte les chèques vacances à hauteur de la facture (pas d’avoir possible) et jusqu’au 31 décembre de l’année en cours.

**L’association PEGASE se réserve le droit d’annuler une activité si le nombre de participants est insuffisant. Un avoir pour une autre période sera proposé.**

1. **DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les enfants malades ou contagieux ne seront pas admis. Les animateurs ne pourront pas donner de médicaments sauf en cas de traitement accompagné d’une ordonnance.

Afin de préserver la santé et l’équilibre des enfants, il est recommandé aux parents d’éviter au maximum à leurs enfants des journées de collectivité trop longues.

L’accueil des enfants se fera dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Tout objet emmené par les enfants est sous leur responsabilité. Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets de valeur ou pouvant présenter un danger. La structure n’est pas habilitée à aider les enfants dans leurs devoirs. Toutefois s’ils le souhaitent, ils ont la possibilité de les faire en autonomie.

Les animateurs peuvent faire des photos des enfants dans le cadre des activités de PEGASE (sauf si autorisation annuelle non signée par les parents pour l’utilisation des photos).

**L’Assemblée Générale se tient une fois par an.**

Le présent règlement est remis aux parents pour signature lors de l’inscription de leur(s) enfant(s) ainsi qu’aux membres du bureau et du personnel de l’association. Pour le bien des enfants, il est important de le respecter.

L’utilisation des services de PEGASE équivaut à l’acceptation tacite de ce règlement.

Toute modification concernant les informations données lors de l’inscription doit être signalée au directeur de l’Accueil de Loisirs (n° de téléphone, adresse, situation de famille, QF CAF, noms et numéros de téléphone des personnes autorisées à venir chercher l’enfant, état de santé de l’enfant).

**Pour nous contacter :**

06 28 33 44 06 : Permanence PEGASE

07 69 87 41 11 : Animation Ado PEGASE

06 21 94 48 88 : Direction PEGASE

pegase01contact@gmail.com

A Sainte Euphémie,

Le 27/08/2024

Présidente de l’Association PEGASE

Sophie DESCROIX